



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 janvier 2019

Original : français

Lettre datée du 10 janvier 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Gouvernement du Royaume du Maroc, je voudrais porter à votre connaissance le fait que le « polissario » persiste dans ses violations et provocations dans la zone tampon de Guerguerat et à l'est du dispositif de défense au Sahara marocain.

À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur les trois violations suivantes :

- Le 6 janvier 2019, les milices armées du « polissario » ont organisé des manœuvres militaires et des exercices de combat, avec des équipements lourds et des munitions réelles, dans la localité de Mehaires, à l'est du dispositif de défense au Sahara marocain ;
- Le 7 janvier 2019, le « polissario » a procédé au déplacement et à la soi-disant « inauguration », dans cette même localité de Mehaires, d'une « structure administrative et militaire comprenant les locaux d'administrations régionales » ;
- Le 8 janvier 2019, le « polissario » a déployé deux véhicules militaires dans la zone tampon de Guerguerat, comme vous pouvez clairement le constater sur les photos ci-jointes (voir annexe).

Le Royaume du Maroc condamne vigoureusement ces actes déstabilisateurs qui violent l'accord militaire n° 1 et menacent dangereusement le cessez-le-feu. Ils sont manifestement un affront au Conseil de sécurité et un défi à son autorité.

Ces agissements constituent une violation flagrante de la résolution [2414 \(2018\)](#) du 27 avril 2018, dans laquelle le Conseil de sécurité a enjoint au « polissario » de se retirer immédiatement de la zone tampon de Guerguerat (voir par. 7) et lui a ordonné de ne pas se livrer aux actes déstabilisateurs de déplacement de structures administratives à l'est du dispositif de défense au Sahara marocain (voir par. 8).

Plus grave, ils représentent un reniement condamnable des engagements du « polissario » de ne plus retourner à la zone tampon de Guerguerat et de ne transférer aucune structure à l'est du dispositif de défense. Ces engagements ont été pris par le « polissario » auprès de l'Envoyé personnel du Secrétaire général Horst Köhler lors de sa visite des camps de Tindouf, le 26 juin 2018. Ils ont été communiqués par l'Envoyé personnel aux membres du Conseil de sécurité le 8 août 2018 et repris dans le rapport du Secrétaire général du 3 octobre 2018 ([S/2018/889](#), par. 4, 15 et 77).



Enfin, ces violations transgressent la résolution 2440 (2018) du 31 octobre 2018, par laquelle le Conseil de sécurité a pris note des assurances fournies par le front polissario à l'Envoyé personnel de ne pas déplacer de structures administratives sur le territoire et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations pour ce qui est de la zone tampon à Guerguerat, conformément à la résolution 2414 (2018) (alinéa 14). Le Conseil de sécurité a en particulier demandé au front polissario de respecter pleinement les engagements qu'il a pris auprès de l'Envoyé personnel au sujet de Bir Lahlou, Tifariti et la zone tampon à Guerguerat (par. 7).

Au moment où le « polissario » prétend qu'il existe une crise humanitaire dans les camps de Tindouf et réclame un accroissement de l'assistance humanitaire accrue, il dépense des millions de dollars dans des manœuvres militaires, ce qui devrait interpeller la communauté internationale en général et les pays donateurs en particulier sur la duplicité du « polissario ».

Il apparaît évident qu'en recourant à l'escalade et aux provocations, et en faisant fi de ses engagements, le « polissario » vise à torpiller les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel pour relancer le processus politique, au lendemain du succès de la table ronde de Genève, les 5 et 6 décembre 2018, et à la veille de la deuxième table ronde, prévue dans les prochaines semaines.

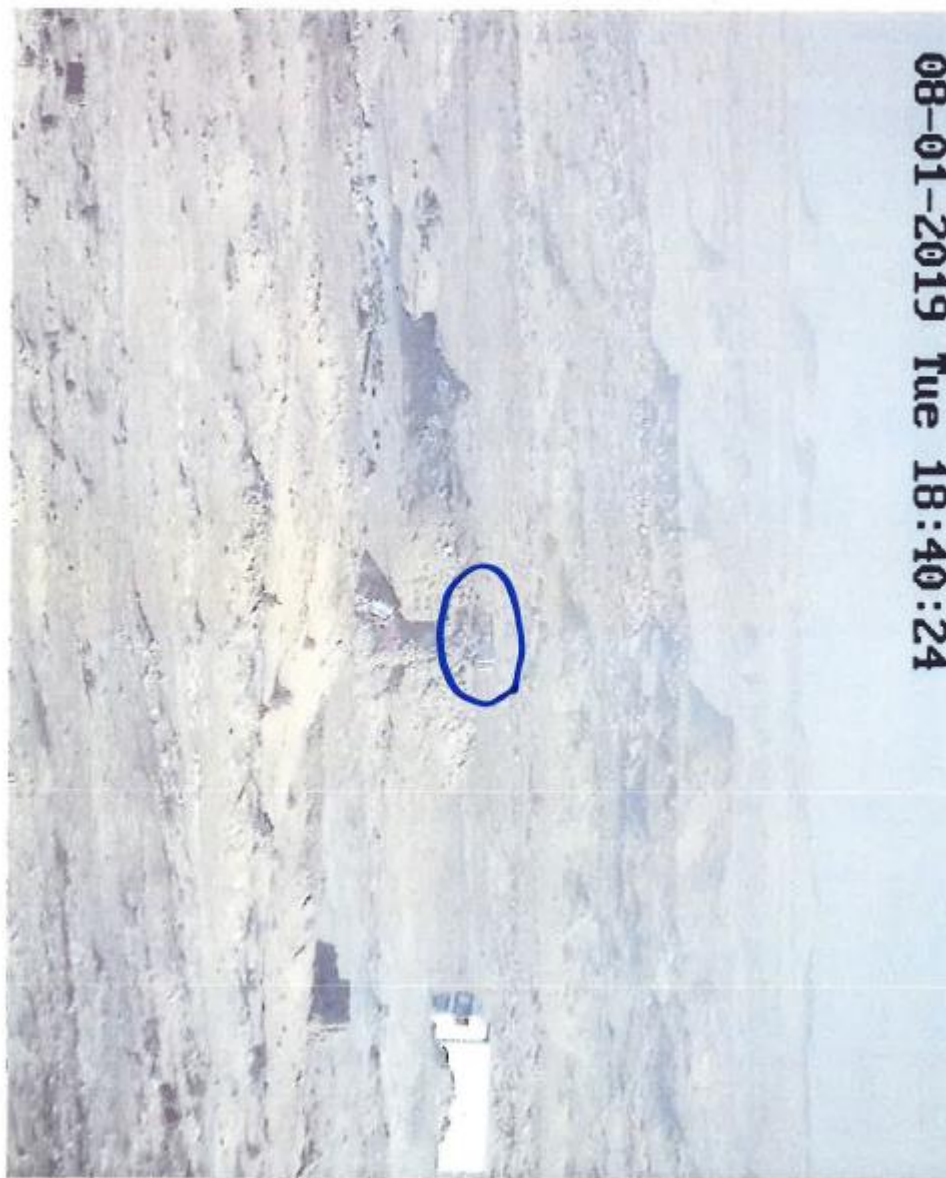
À cet égard, il convient de rappeler que le Conseil de sécurité avait expressément conditionné l'avancement du processus politique à l'arrêt définitif des violations du « polissario » sur le terrain. En effet, il est clairement stipulé à l'alinéa 14 de la résolution 2440 (2018) que le plein respect par le « polissario » de ces engagements aidera à maintenir l'élan en faveur du processus politique.

Le Royaume du Maroc ne saurait tolérer la récurrence de ces provocations qui menacent sérieusement la paix et la sécurité régionales et compromettent les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel. C'est pourquoi le Maroc appelle le Conseil de sécurité, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la MINURSO à condamner ces violations et exiger du « polissario » qu'il y mette immédiatement terme, qu'il honore ses engagements et qu'il respecte les résolutions du Conseil.

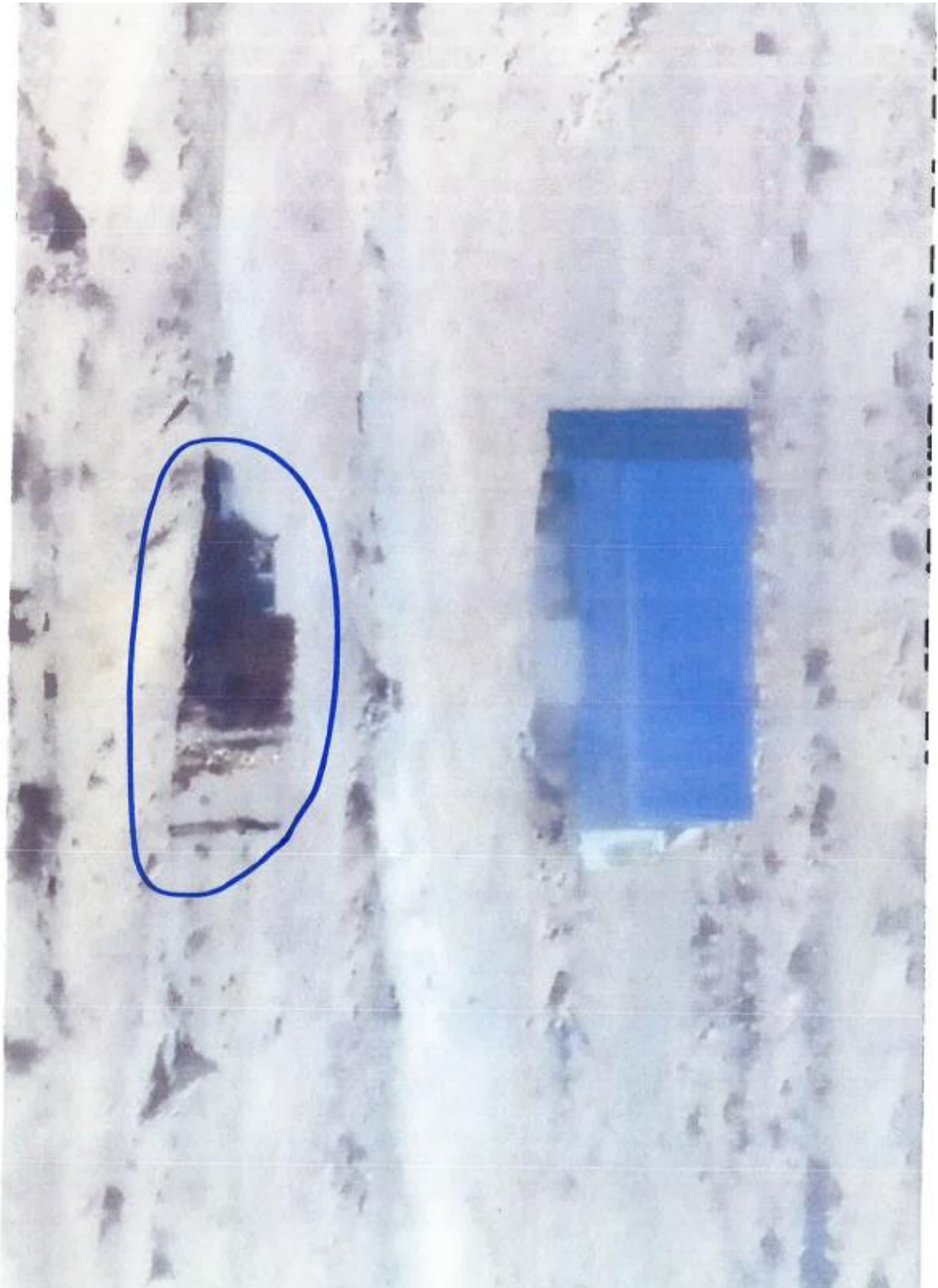
Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de Sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Omar **Hilale**

**Annexe à la lettre datée du 10 janvier 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc
auprès de l'Organisation des Nations Unies**



Source : Gouvernement du Maroc.



Source : Gouvernement du Maroc.



Source : Gouvernement du Maroc.